

Bureau Fédéral

Réunion des vendredi 5 et samedi 6 juillet 2024

Présents : M. Jean-Pierre SIUTAT
Mmes Agnès FAUCHARD, Carole FORCE (le samedi), Stéphanie PIOGER (le samedi)
et Frédérique PRUD'HOMME
MM. Christian AUGER, Thierry BAlestriere, Pierre DEPETRIS, Jean-Pierre
HUNCKLER, René KIRSCH, Stéphane KROEMER, Paul MERLIOT, Gérald NIVELON
et Alain SALMON

Invités : Mmes Brigitte DESBOIS et Nathalie MOREAU
M. Oumar DIA et Mickaël LEBRETON

Excusés : Mmes Carole FORCE (le vendredi), Nathalie LESDEMA et Stéphanie PIOGER (le vendredi)
M. Yannick OLIVIER

Assistant : Mmes Catherine BARRAUD, Asta DUBOIS et Amélie MOINE (le vendredi)
MM. Raymond BAURIAUD, Max BRESOLIN, Jacques COMMERES, Pierre-Olivier
CROIZAT, Pascal GOUDAIL, Jérôme PRIGENT et Matthieu SOUCHOIS

N°	ANNEXES
01	2024-07-06 BF Plan d'actions AFA
02	2024-07-06 BF Délégation Clubs et Territoires
03	2024-07-06 BF Délégation Formation et Emploi
04	2024-07-06- BF Délégation 3x3
05	2024-07-06-BF Délégation Pratiques Fédérales
06	2024-07-06 BF DAJI
07	2024-07-06 BF Secrétariat Général
08	2024-07-06 BF DFE CF Techniciens V9 TBE

Vendredi

1. Trésorerie

1.1. Budget prévisionnel 2024-2025

Jean-Pierre HUNCKLER présente le budget prévisionnel de la saison 2024/2025.

Validation du Bureau Fédéral.

Samedi

Présidence

2. Présidence

2.1. Assemblées Générales Ligues Régionales de Guadeloupe, de Martinique et de la Réunion

Stéphanie PIOGER fait la synthèse des échanges de la veille en Comité Directeur sur ces dossiers. Elle rappelle que des irrégularités ont été signalées par des clubs lors de l'Assemblée Générale Elective de la Ligue de Guadeloupe. Après un examen des éléments reçus, il apparaît un risque de contentieux élevé susceptible de conduire à l'annulation des élections du nouveau Comité Directeur élu le 22 juin dernier.

Il est également précisé que l'Assemblée Générale Ordinaire validant les comptes annuels avait fait l'objet d'un report.

Compte tenu de l'ensemble des irrégularités relevés et manquements à l'application des statuts pour l'organisation des Assemblées Générales de la Ligue, le Bureau Fédéral décide de retirer temporairement la délégation à la Ligue de Guadeloupe dans l'attente de l'organisation d'une nouvelle Assemblée Générale Elective nécessairement précédée d'un Assemblée Générale Ordinaire.

Un Comité de Pilotage composé de Pierre DEPETRIS et Stéphanie PIOGER et des collaborateurs de la Fédération est constitué pour assurer les procédures à venir.

En ce qui concerne la Martinique, Jean-Pierre SIUTAT informe que la Ligue Régionale a demandé un délai pour organiser son Assemblée Générale Elective après le 30 juin compte tenu des élections législatives anticipées et de l'indisponibilité de la salle. Elle aura lieu le 7 juillet 2024.

Pour la Ligue Régionale de La Réunion, Jean-Pierre SIUTAT informe que l'Assemblée Générale n'a pas encore eu lieu et que le Président de la Ligue leur a signifié récemment que leur Assemblée Générale se tiendrait le 10 août alors qu'une dérogation leur avait déjà été accordée jusqu'au 26 juillet par le Comité Directeur.

Après débat, le Bureau Fédéral décide de :

- retirer la délégation à la Ligue de la Réunion pour non-respect d'une décision fédérale et un manquement à l'application de ses statuts par celle-ci,

- saisir la Commission de Surveillance des Opérations Electorales et de Vérification des Pouvoirs (CSOEV) pour donner son avis sur la situation des délégués et représentants pour les Assemblées Générales fédérales d'octobre et de décembre 2024,
- saisir le Comité Éthique suite au non-respect des directives fédérales.

René KIRSCH est chargé d'organiser les prochaines étapes.

2.2. Plan d'actions AFA

Max BRESOLIN informe le Bureau Fédéral que la société BE SIGNAL (Valeur & Conformité) est proposée **pour** la mise en place d'un dispositif de recueil et traitement d'alerte, et que la cartographie des risques pour la LNB sera terminée au plus tard à la fin du mois d'octobre (**Annexe 1**).

Validation de la proposition du COPIL AFA par le Bureau Fédéral

2.3. LNB

Le Bureau Fédéral constate, avec déception, la non-implication de la LNB dans la vie fédérale ; un courrier sera adressé au président (copie clubs LNB) la semaine prochaine

3. Délégation Haut Niveau

3.1. Points à débats – Décisions

3.1.1. NM1 – A. SALMON

3.1.1.1. Désignation par la FFBB d'un club pour accéder en PRO B pour la saison 2024-2025

Alain SALMON informe que le club d'Angers a été sollicité par la LNB pour remplacer un club en ProB et celui-ci a décliné. Le Club de Chartres a donc été proposé et sera auditionné prochainement.

Validation du Bureau Fédéral

4. Délégation Clubs & Territoires

4.1. Points à débats – Décisions

4.1.1. Sociétés et Mixités

Pierre DEPETRIS annonce l'attribution des 5 trophées femmes sur tous les terrains (**annexe 2**) :

- Pratiquantes : Angers – Union Féminine Basket 49
- Officielles : Ligue des Pays de la Loire.
- Techniciennes : Ligue Occitanie.
- Dirigeantes : Le Mans GSOS.
- Coup de cœur FDJ : Pampres Valletais.

Validation du Bureau Fédéral.

4.1.2. Clubs

Gérald NIVELON présente les demandes et les renouvellements d'affiliations proposées par la Commission Clubs et propose de rejeter la demande d'affiliation de l'Association DES CLUBS DE BASKET-BALL DU VILLENEUVOIS (annexe 2).

Validation du Bureau Fédéral.

Concernant la sollicitation d'un agent de développement du Comité de la Mayenne pour la création d'une section 3x3 dans un club omnisports affilié à la FFBB et qui dispose déjà d'une section 5x5, la commission propose soit de valider le principe de créer deux sections dans un même omnisport

(option 1), soit de refuser le principe de créer deux sections affiliées à la FFBB dans un même club omnisport et demande à la section 5x5 de prendre en charge l'activité du 3x3 (option 2).

Validation du Bureau Fédéral pour l'option 2.

Gérald NIVELON présente ensuite les demandes suivantes (annexe 2) :

Demande de création de CTC GRISOLL CASTELBALL.

Validation du Bureau Fédéral.

Demande de renouvellement de CTC DELTA.

Validation du Bureau Fédéral.

Demande de modification de CTC MARSEILLE MÉTROPOLE.

Validation du Bureau Fédéral.

Cas L2C81 :

Demande de création de CTC refusée lors du Bureau Fédéral du 7 juin dernier. A la suite des précisions apportées par les clubs, le Bureau Fédéral valide aujourd'hui la demande de création de cette CTC sous réserve de dissolution de l'union.

Demande de fins de CTC.

Validation du Bureau Fédéral.

Proposition de fin de CTC pour non-actualisation des conventions pour la saison 2024-2025.

Validation du Bureau Fédéral.

Propositions de fin de CTC pour non-renouvellement pour la saison 2024-2025.

Validation du Bureau Fédéral.

Concernant les engagements des CTC, 36 CTC restent pénalisées pour ne pas avoir fourni leurs justificatifs, la commission propose, soit de lever toutes les pénalités (option 1), soit de maintenir les pénalités restantes après examen par la commission (option 2).

Validation de l'option 2 par le Bureau Fédéral.

4.1.3. Projet Sportif Fédéral

Pierre DEPETRIS communique les propositions des enveloppes 2024 des ligues régionales et des comités métropolitains (annexe 2).

Validation du Bureau Fédéral.

Il propose également l'enveloppe 2024 pour le Challenge du Licencié Comité (annexe 2).

Validation du Bureau Fédéral.

Il communique ensuite les propositions des aides dans le cadre des vacances Olympiques et Paralympiques (annexe 2).

Validation du Bureau Fédéral.

4.1.4. Equipements

Matthieu SOUCHOIS communique sur le bilan des écarts de classements des salles désignées en Championnats de France-Haut Niveau des Clubs, en Championnats de France amateurs et en Pré-nationale pour la saison 2023-2024.

5. Délégation Formation & Emploi

5.1. Points à débats – Décisions (**Annexe 3**)

Christian AUGER présente un bilan provisoire du pacte officiels #TousEngagés des arbitres, avec la répartition des comités selon le taux de clubs en règle, après clôture du pacte au 15 juin 2024. Une période de prolongation sera accordée pour que les Comités se mettent à jour de leurs obligations en la matière.

Il propose de renommer les Concours d'Arbitre National et d'OTM HN en Examens Arbitre National et Examen OTM HN.

Validation du Bureau Fédéral

6. Délégation 3x3

6.1. Points à débats – Décisions

6.1.1. Organisation des Opens (**Annexe 4**)

La commission propose que les Comités ne puissent plus déléguer les organisations des Opens Plus Access Juniorleague et Superleague, qu'ils en soient les organisateurs et homologuent eux-mêmes les tournois. En revanche, ils peuvent choisir d'organiser les tournois avec un club de leur département ou un prestataire, mais restent les responsables et les garants du respect du règlement fédéral.

Validation du Bureau Fédéral.

7. Délégation Pratiques Fédérales

7.1. Points à débats – Décisions (**Annexe 5**)

7.1.1. Date limite repêchage Championnats de France

Alain SALMON demande au Bureau Fédéral de procéder de manière systématique au remplacement de places laissées vacantes dans les championnats nationaux selon le ranking fédéral et propose de reporter la date limite de repêchage pour procéder au remplacement d'une équipe en Championnats de France Seniors du 15 au 31 juillet 2024 (inclus).

Validation du Bureau Fédéral.

7.1.2. Formules des coupes de France

Alain SALMON propose les formules des coupes de France pour la saison prochaine.

Jean-Pierre SIUTAT propose le lancement d'un appel à candidatures pour la compétition des jeunes.

Validation du Bureau Fédéral.

7.1.3. Labels Club Formateur (validation complémentaire)

Agnès FAUCHARD présente le rattrapage de dossiers de clubs pour les labels clubs formateurs et propose de ne pas les pénaliser (annexe 5).

Validation du Bureau Fédéral.

8. Délégation aux Affaires Juridiques et Institutionnelles

8.1. Points à débats – Décisions (**Annexe 6**)

Stéphanie PIOGER propose une précision règlementaire pour permettre à un même club géré par une même structure de pouvoir autoriser un joueur titulaire d'un contrat JIG à jouer en NM1.

Validation du Bureau Fédéral.

8.2. Conciliations

8.2.1. SU SCHILTIGHEIM Basket-ball

Stéphanie PIOGER propose d'accepter la proposition du conciliateur d'assortir du sursis la pénalité financière prononcée à l'encontre du club.

Validation du Bureau Fédéral (René KIRSCH n'a pas pris part au vote).

8.2.2. Sorgues BC

Stéphanie PIOGER propose d'accepter la proposition du conciliateur de s'en tenir à la décision :

Validation du Bureau Fédéral.

8.3. Transferts de droits

8.3.1. Rezé BCSP

Stéphanie PIOGER propose, suite à l'avis favorable du mandataire judiciaire, d'accorder le transfert des droits sportifs DM3/RM3 et des droits administratifs à la nouvelle association, à la suite de la liquidation judiciaire du BCSP Rezé, dans le but de poursuivre la formation des jeunes et de garder les licenciés actuels, sous réserve du changement de dénomination du club

Validation du Bureau Fédéral.

8.4. Mesures administratives conservatoires

8.4.1. Recours gracieux

Stéphanie PIOGER présente une demande de recours gracieux d'un licencié dont la pratique est « entraîner une équipe » et qui fait l'objet d'une procédure administrative et judiciaire pour des faits de harcèlement sexuel auprès d'une licenciée mineure (annexe 6).

Elle propose l'ouverture d'une procédure disciplinaire suite à l'information d'une condamnation pénale.

Validation du Bureau Fédéral.

8.4.2. Nouveaux dossiers

Pour les 2 premiers dossiers, Stéphanie PIOGER propose de prononcer une mesure administrative conservatoire d'interdiction de prise de licence FFBB jusqu'au 31 décembre 2024.

Dans le premier cas, il s'agit d'un licencié qui fait actuellement l'objet de procédures administrative et judiciaire pour des faits de corruption de mineur(s).

Dans le second cas, il s'agit d'un licencié qui fait l'objet d'une procédure judiciaire pour « corruption de mineurs » et peut-être « d'agression(s) sexuelle(s) ».

Validation du Bureau Fédéral

Stéphanie PIOGER présente ensuite un dossier d'un licencié qui fait actuellement l'objet d'une procédure administrative et d'un dépôt d'une main courante pour des faits de corruption de mineur(s).

Elle propose de prononcer une mesure administrative conservatoire d'interdiction de prise de licence FFBB jusqu'au 31 décembre 2024 OU d'attendre la transmission d'éléments complémentaires pour nouvelle étude.

Le Bureau Fédéral décide de prononcer une mesure administrative conservatoire jusqu'au 31 décembre 2024.

8.5. Remises de peine

Concernant cette remise de peine, Stéphanie PIOGER propose de mettre fin à la sanction disciplinaire (annexe 6).

Validation du Bureau Fédéral.

9. Secrétaire Général

9.1. Points à débats – Décisions (*Annexe 7*)

9.1.1. Calendrier

Thierry BALESTRIERE présente le calendrier administratif : le prochain Bureau Fédéral aura lieu, uniquement, le vendredi 30 août.

9.1.2. Séminaire des Présidents

Il fait un point sur la préparation du séminaire des dirigeants et rappelle de compléter le support.

9.1.3. Composition des Commissions :

9.1.3.1. Commission fédérale des Techniciens

Il propose d'ajouter un nouveau membre (**annexe 8**).

Validation du Bureau Fédéral.

10. Présidence

10.1. Tour de table sur des sujets d'actualités

Jean-Pierre SIUTAT propose de soutenir les comités départementaux en difficulté.

11. Questions diverses

Frédérique PRUD'HOMME annonce que Nathalie LESDEMA sera la Directrice du Comité des Bouches-du-Rhône à compter du 16 août 2024.

Thierry BALESTRIERE annonce que le service informatique a ajouté un tableau dans FBI permettant aux ligues et comités de renseigner les dettes des clubs.

Nathalie MOREAU appuie la proposition de Jean-Pierre SIUTAT et informe que son comité (Indre) est en très grande difficulté.

Agnès FAUCHARD informe qu'il y a une grosse promotion du BASKIN mais qu'il manque de la communication par rapport à ce sujet.

Stéphane KROEMER est également sensible à l'accompagnement des comités et informe qu'il sera vraisemblablement élu à la présidence du comité Haute Saône-Territoire de Belfort.

Christian AUGER informe qu'il cible les nouveaux dirigeants pour les inscriptions au campus.

Le prochain Bureau Fédéral est prévu le 30 août 2024.